Valor'Aisne
Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne

FT 02

MISE EN PLACE DU RESEAU DE DEGAZAGE HORIZONTAL

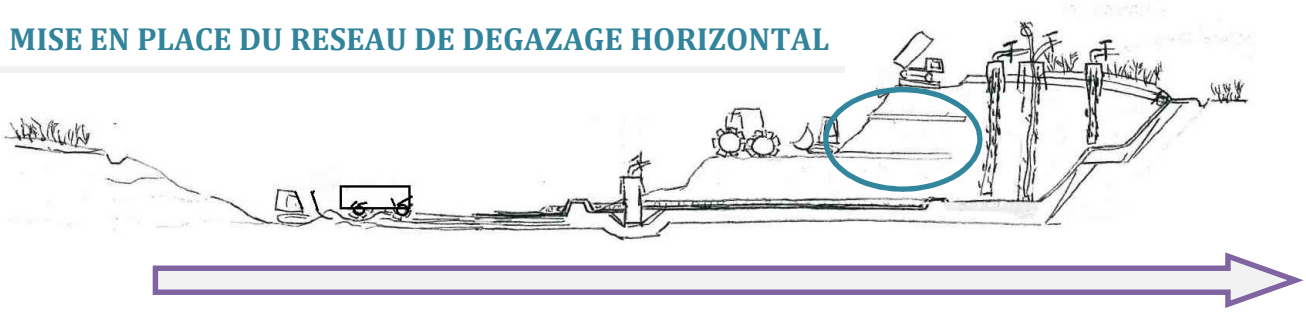

Déversement et mise en stock des déchets

Les déchets stockés dans les alvéoles produisent du lixiviat (« jus » des déchets) et du biogaz, par fermentation (il s'agit de méthanisation) de la partie organique restante (déchets alimentaires par exemple).
La production de biogaz démarre quelques mois après la mise en stock des déchets. Elle peut donc démarrer pendant l'exploitation d'une alvéole (représentant à peu près une année de stockage).

Mise en place de drains horizontaux

Dès qu'une couche de 5 mètres de déchets est réalisée, des tuyaux perforés sont placés dans des tranchées drainantes horizontales creusées sur cette couche. Leur rôle est de collecter le biogaz.

Raccordement au réseau de biogaz

Ce réseau horizontal est connecté au réseau général de soutirage du biogaz du site. Il alimente le moteur de cogénération (permettant la production de chaleur et d'électricité) et / ou les chaudières de l'installation de traitement du lixiviat.